



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-56 du 29 mai 2024

OBJET : Désignation des membres représentants de l'association ateliers 29

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 23 mai 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>Mme JANIN par Mme TOHON, Mme CAZER par Mme COMTE, M. GOURTAY par M. LE STER, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p> <p>M. LANSADE</p>
--	---

M. JARNOUX est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-56 du 29 mai 2024

OBJET : Désignation des membres représentants de l'association ateliers 29

L'association « Ateliers 29 » est conçue comme un réseau d'échanges, chacun partageant ses connaissances et savoir-faire de façon directe, gratuite, et réciproque. L'association organise des temps conviviaux, des créations collectives, des événements festifs, des repas partagés.... Tous les ateliers sont encadrés par des intervenants professionnels.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner madame TALLEC Caroline comme 6^{ème} représentante communale au sein du Conseil d'administration de l'association « Ateliers 29 », conformément à ses statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association « Ateliers 29 »,

VU l'avis de la commission « Vie associative, sport et espace socioculturel » du 14 mai 2024.

Après en avoir délibéré,

DESIGNE pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de l'association « Ateliers 29 » les représentants suivants :

- Elisabeth TAUNAY
- Thierry FICHEUX
- Sylvie JANIN
- Danielle LE MAITRE
- Katheline TOHON
- Caroline TALLEC

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire



Christian BERAUD.